

Direction des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques

Décision n°10-2026 relative à la composition de la Commission des Usagers

Le Directeur Général du Centre Hospitalier d'Hénin-Beaumont,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 1112-3, R. 1112-79 à R. 1112-94,

Vu l'appel à candidatures de l'ARS Hauts-de-France du 22 septembre au 2 novembre 2025 auprès des associations d'usagers du système de santé agréées pour renouveler l'ensemble des mandats des représentants des usagers au sein des Commissions des usagers (CDU) des établissements de santé,

Vu la désignation des Représentants des Usagers par le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France le 15 décembre 2025,

Vu la désignation du Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement en Commission des Usagers lors de la Commission Médicale d'Etablissement le 11 décembre 2025,

Vu la désignation des Médiateurs non médecins par le Directeur Général de l'établissement,

Considérant les élections du Président et du Vice-Président de cette Commission lors de la séance du 28 janvier 2026,

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission des Usagers, à la lecture de la nouvelle composition, lors de la séance du 28 janvier 2026,

Décide que la composition de la Commission des Usagers est modifiée comme suit à compter du 28 janvier 2026 :

Article 1. Sont membres avec voix délibérative

- **Le Président** : Monsieur Robert WINDELS, Représentant des usagers
- **La Vice-Présidente** : Madame Isabelle GUNS, Médiateur non médecin
- **La personne désignée par le Représentant légal de l'établissement** : Madame Nora BOUGHRIET, Directrice des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques
- **Les Médiateurs médecins** désignés par le Représentant légal de l'établissement, après avis de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) : désignation en cours
- **Les Médiateurs non médecins**, désignés par le Représentant légal de l'établissement :
 - Madame Isabelle GUNS, titulaire
 - Madame Sandra BLONDIAU, suppléante
 - Madame Nathalie DELBECQUE, suppléante

- **Les Représentants des Usagers**, désignés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé :
 - Monsieur Robert WINDELS, Union Nationale des Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques, titulaire
 - Monsieur Jean-Claude DENEUX, Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole, Titulaire
 - Monsieur Jean-Pierre GLORIAN, Association de défense et d'entraide des personnes handicapées et Insuffisants respiratoires - Comité Picardie, suppléant

Article 2. Sont membres avec voix consultative :

- **La Représentante de la Commission Médicale d'Établissement (CME)** : Madame le Docteur Sophie DEPRECCQ
- **Les Représentants de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-techniques (CSIRMT)** :
 - Madame Joëlle CREPIN, titulaire
 - Madame Delphine BOGACZYK, suppléante
- **Le Médecin Coordonnateur de la Gestion des Risques Associés aux Soins** : Madame le Docteur Nathalie TAILLEZ
- **La Directrice déléguée de site** : Madame Anaïs VERDIN
- **La Coordinatrice Générale des soins, Directrice Qualité et Gestion des risques** : Madame Agnès WYNEN ou sa représentante : Madame Aurore DUVAUD LEBECQ
- **Le Directeur des soins** : Monsieur Nicolas LEFEBVRE

Article 3. Durée du mandat

La durée du mandat des médiateurs et des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelables.

Le mandat des autres membres de la commission prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions aux titres desquels les intéressés ont été désignés.

Article 4. Publication de la présente décision

La liste des membres de la Commission des Usagers est portée à la connaissance des usagers par voie d'affichage et au travers d'un document dans le livret d'accueil.

Elle est également diffusée sur le site intranet et internet du Centre Hospitalier d'Hénin-Beaumont.

La présente décision est transmise, pour information, à Monsieur Hugo GILARDI, Directeur général de l'ARS Hauts-de-France.

A Lens, ce 11 février 2026

Le Directeur Général,

Bruno DONIUS